

Réunion
des personnels de direction
des agents comptables et
des personnels d'encadrement et
d'inspection du vice-rectorat

3 mai 2016

L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Déroulement de la matinée – 09H00 – 12H30

Ouverture : Madame Hélène IEKAWE

Membre du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Intervention : Madame Céline SAGE

Etat d'avancement du projet éducatif

I – Projet d'établissement : lancement de la campagne 2017-2019 conformément à la délibération 77 du 28 septembre 2015.

Le projet d'établissement,

Le contrat d'objectifs,

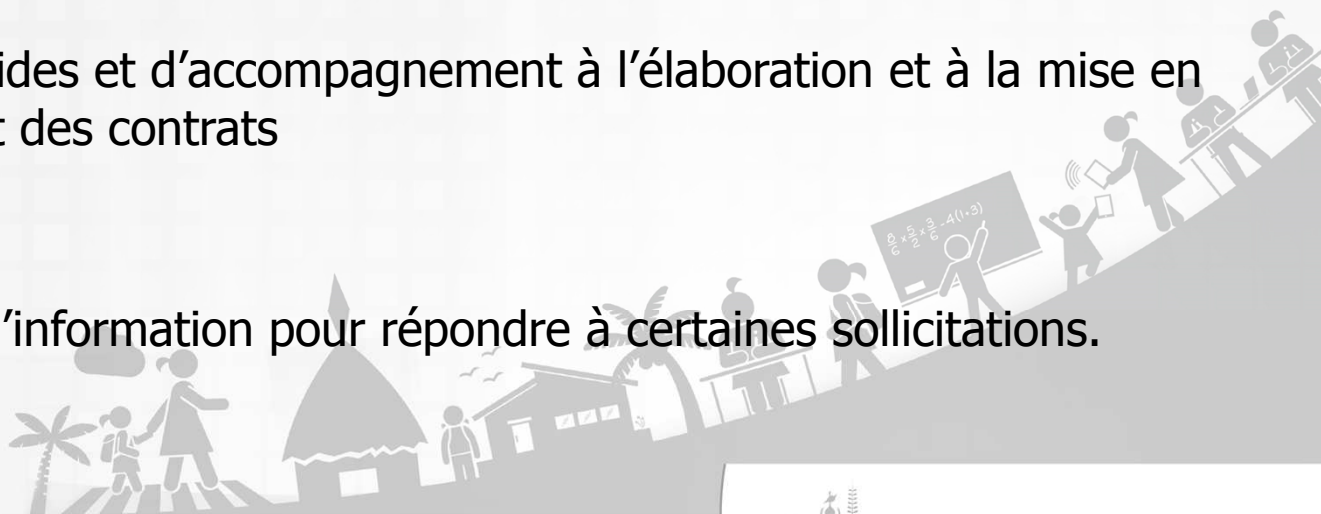
Echanges

II – Les mesures d'aides et d'accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et des contrats

Echanges

III – Trois éléments d'information pour répondre à certaines sollicitations.

Echanges



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

I – Projet d'établissement : lancement de la campagne 2017-2019 conformément à la délibération 77 du 28 septembre 2015.

- Cadre réglementaire,
- Sens du projet et attendus de performances scolaires,
- Autonomie de l'EPENC et globalisation des moyens,
- Calendriers et principales étapes.

II - Le contrat d'objectifs,

- Cadre réglementaire,
- Sens du contrat,
- Concertation et lien entre les EPENC et les différentes collectivités,
- Calendrier.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

a) – Cadre réglementaire

Chapitre II : Le projet d'établissement, les contrats d'objectifs et le règlement intérieur

« **Article 4** : Dans chaque EPENC, le projet d'établissement définit sous forme d'objectifs et de programmes d'action, les modalités particulières de mise en œuvre de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie, dans le strict respect des programmes d'enseignement, en prenant en compte les prévisions relatives aux dotations. Le projet est adopté par le conseil d'administration, sur proposition de l'organe compétent de l'établissement en matière de pédagogie. ... »

« **Article 5** : Le projet d'établissement est élaboré collectivement, sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est examiné par les autorités de tutelle ; il peut donner lieu à l'attribution de moyens spécifiques, notamment pour les établissements innovants, porteurs de projets originaux en matière de réussite, ambitieux en termes de lutte contre l'échec scolaire.

Les expérimentations et l'ensemble des actions pédagogiques déclinées au sein du projet d'établissement doivent voir leurs incidences financières mesurées préalablement à leur mise en œuvre. Ils font l'objet d'une évaluation annuelle ou pluriannuelle partagée... »

L'École calédonienne est en marche

b) Sens du projet et attendus de performances scolaires

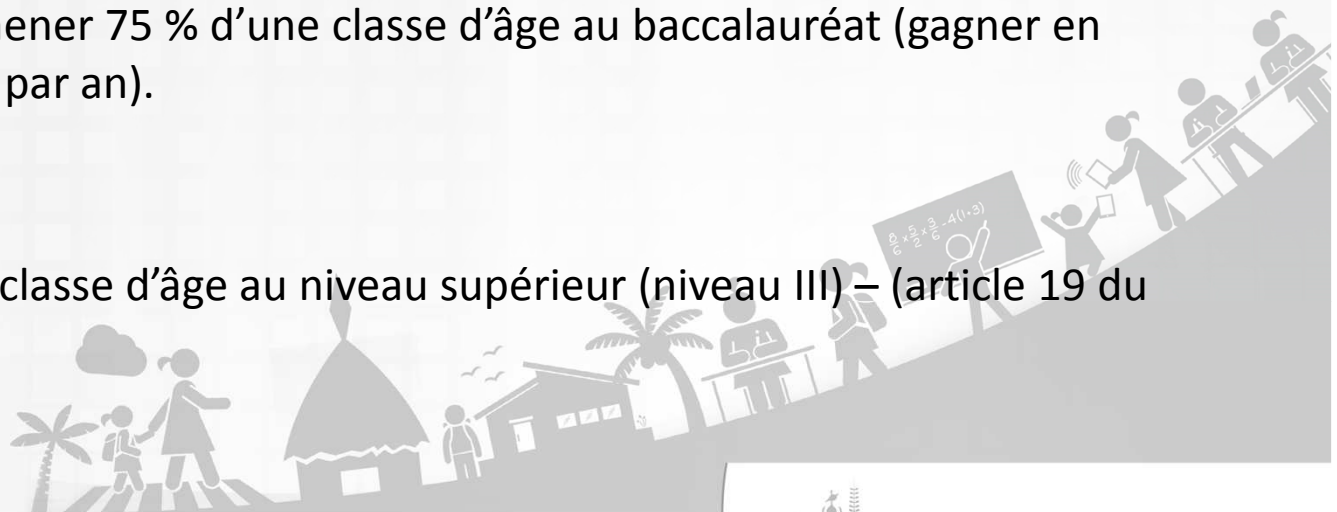
- Mobilisation de la communauté éducative,
- Un acte collectif et non pas un acte administratif,
- Faire même modestement,
- Contenu méthodologique : diagnostic partagé, analyse des besoins, objectifs de progrès, programme d'actions, évaluation

Attendus d'ici 2020 :

- Pour les collèges emmener 100 % des collégiens au DNB.
- Pour les lycées emmener 75 % d'une classe d'âge au baccalauréat (gagner en moyenne 3,5 points par an).

Attendu d'ici 2025 :

- Objectif 40 % d'une classe d'âge au niveau supérieur (niveau III) – (article 19 du PENC)



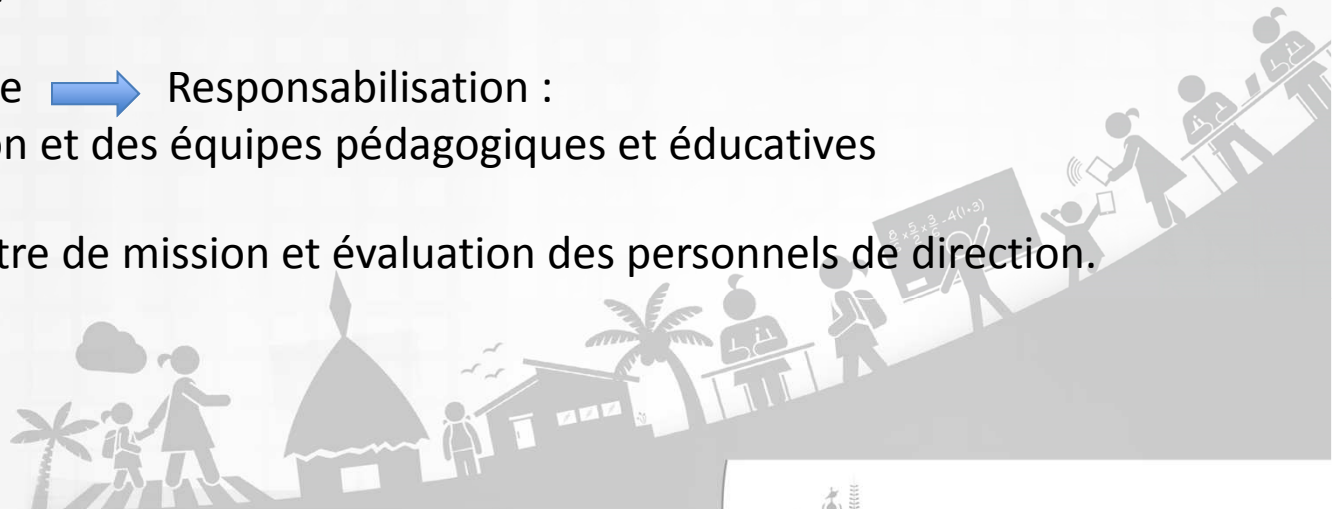
L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

c) Projet d'établissement : autonomie renforcée dans un cadre institutionnel fixé

- Le cadre institutionnel est fixé :
Le projet éducatif de la Nouvelle-Calédonie
Le statut des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie
- Autonomie renforcée :
Réponse locale spécifique
Choix des actions en fonction des besoins appréciés
« Globalisation des moyens »
- Autonomie renforcée → Responsabilisation :
Des équipes de direction et des équipes pédagogiques et éducatives
- Articulation avec lettre de mission et évaluation des personnels de direction.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

d) Calendrier et principales étapes

Etape 1 : premiers éléments de préparation de la rentrée 2017 :
Effectif prévisionnel du 20 avril au 20 mai.
DHG prévisionnelle le 17 juin.

Etape 2 : dialogue de gestion du 20 juin au 18 juillet :
3 sujets :
Appréciation de la DHG prévisionnelle
Avancement du projet,
RH et budget de l'établissement

Etape 3 : dépôt des projets d'établissement le 30 septembre au plus tard

Etape 4 :
Examen des demandes d'aide du 3 octobre au 28 octobre.
Lundi 31 octobre envoi des réponses aux EPENC.

Etape 5 : Campagne des moyens provisoires : octobre, novembre, décembre.

L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

II - Le contrat d'objectifs,

a) Cadre réglementaire

Chapitre II : Le projet d'établissement, les contrats d'objectifs et le règlement intérieur

« **Article 6** : En cohérence avec le projet d'établissement, un contrat d'objectifs peut définir les priorités à traiter par l'EPENC pour une période donnée. Piloté par le chef d'établissement, le contrat d'objectifs est présenté au conseil d'administration. Il est fondé sur des indicateurs chiffrés et des données précises qui permettent de cibler des objectifs concrets à atteindre dans une durée déterminée autour d'un axe particulier du projet d'établissement. Ses résultats relèvent de la responsabilité du chef d'établissement. Le contrat d'objectifs peut, selon les cas, justifier à titre exceptionnel l'allocation de moyens supplémentaires.

Conclu avec l'autorité compétente, il définit les objectifs à atteindre par l'établissement pour satisfaire aux orientations de la politique éducative de la Nouvelle-Calédonie aussi bien qu'aux priorités pédagogiques en vigueur. »

L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

b) Sens du contrat

- Contrat → cum → avec
- Et à partir du projet d'établissement
- Contrat d'objectifs et de moyens ciblés



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

c) Concertation et lien entre EPENC et Autorités de tutelle

En collège :

EPENC / Provinces voire communes / Gouvernement / Vice-rectorat

En lycée :

EPENC/ Gouvernement voire commune / Vice-rectorat

Pour le vice-rectorat :

Contractualisation possible par exemple :

- De la RH (ex. postes à exigences particulières)
- Des moyens triennaux



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

d) Calendrier des contrats

Novembre 2016 – mai 2017.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Temps d'échange

Que la parole circule.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

II – Les mesures d'aides et d'accompagnement à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et des contrats

- Des outils d'évaluation,
- Un guide méthodologique : le vademecum au service du projet,
- Des ressources à disposition,
- Une réflexion en cours sur la territorialisation du système éducatif et sur une mise en cohérence des dispositifs (régulation en bassin)
- Des moyens apportés selon les besoins et la qualité des projets.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Des outils d'évaluation :

- Le radar par établissement,
- APAE.

Un guide méthodologique : vademecum

- « le cadre projet »,
- Des conseils méthodologiques par volet,
- Des ressources documentaires,
- Des exemples de bonnes pratiques.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Des ressources à disposition :

- L'audit d'établissement à visée participative,
- Les corps d'inspection, les délégués académiques,
- Le travail entre pairs en bassin...

Une réflexion en cours sur la territorialisation du système éducatif calédonien :

- Évolution des instances du bassin
- Mise en cohérence : périmètre bassin / provinces
- Répartition des ressources (COP, personnels ressources...)
- Carte d'agence comptable

Des moyens apportés :

- DHG,
- Budget,
- Crédits – IMP – HSE,
- Formation → PAF,
- Accompagnement.



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Une dernière référence :

Charte d'application du PENC (septembre 2016).

Projet de service du vice-rectorat en tant que service mixte (novembre 2016).



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE



Temps d'échange

Que la parole circule.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

III – Trois éléments d'information pour répondre à certaines sollicitations.

La mise en cohérence des calendriers des examens et de l'affectation 2016,

La présentation d'un nouvel organigramme fonctionnel du vice-rectorat,

La gestion des personnels de direction (mutation, évaluation, GPEC et logements de fonction)



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

La mise en cohérence des calendriers des examens et de l'affectation 2016,

Pour l'affectation,

- Des principes :
 - ✓ La responsabilité du chef d'établissement
 - ✓ Le renforcement de l'information des familles à 3 niveaux : EPENC / SIO / VR
 - ✓ Les conseils de classe de 3^e le plus tard possible (25 novembre)
- Des points de repères calendaires :
 - ✓ Affichage des résultats de l'affectation post. 3^e dans les collèges le 8 décembre
 - ✓ Période d'inscription dans les lycées du 8 au 14 décembre.
 - Affichage des résultats de l'affectation en 1^{ère} Pro. : 1^{er} tour le 12 décembre / 2^e tour le 16 décembre.
 - ✓ Affichage de l'affectation Post Bac le 19 décembre.
 - Enseignants mobilisés jusqu'au 19 décembre.
 - Réunion de régulation des personnels de direction pour les inscriptions le 22 décembre.

L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

Pour les examens

Des points de repères :

DNB :

mercredi 7 décembre (matin) – Français

Jeudi 8 décembre (matin) – Mathématiques

Jeudi 8 décembre (après-midi) – Histoire Géographie

Bac EGT (épreuves écrites)

Du 14 au 18 novembre

Examens professionnels (épreuves écrites)

Du 21 au 29 novembre

BTS (épreuves écrites)

Du 7 au 14 novembre

Les résultats

Le 16 décembre (DNB, 2^e groupe...)

Le 19 décembre (1^{er} groupe du baccalauréat)



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

L'École calédonienne est en marche

La présentation d'un nouvel organigramme fonctionnel



L'École calédonienne est en marche



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

La gestion des personnels de direction (mutation et logements de fonction)

Mutation – 3 principes :

- Un adjoint ne devient pas chef dans le même établissement,
- Un cadre en séjour réglementé ne change pas d'affectation,
- Pas de mobilité avant 3 ans.

Lettre de mission et évaluation des personnels de direction.

Vers une GPEC des personnels de direction.

Les logements de fonction

« **Article 64** : Sont logés par nécessité absolue de service le directeur, le directeur adjoint, l'adjoint-gestionnaire ou l'agent comptable.

La répartition des autres logements de fonction de chaque EPENC se fait conformément à la réglementation en vigueur en Nouvelle-Calédonie et selon un ordre de priorités qui permet d'accorder un logement à tous les personnels qui en raison de l'exercice normal de leur fonction ou de leur statut sont obligés d'être logés ou ont le droit à un logement au sein des établissements ou à proximité immédiate. »



Temps d'échange

Que la parole circule.



GOUVERNEMENT DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE